

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°19-2022

Date de convocation :
24/03/2022

Date d'affichage :
04/04/2022

**Nombre de conseillers en
exercices : 11**

**Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 8**

**Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 2**

Objet : Demande de
subvention – FESTI-CROUY

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-deux, le trente-et-un mars à 18h35, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,

Mme La 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra

Élus : M. BOULET Bernard, M. LEGRIS Cyril, Mme SINOQUET Valérie, M. VAN LAECKEN Patrick et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre.

Étaient absents : Pouvoir : M. LEULIER Jean-Paul, absent donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET ; Mme MEULIN Maryline, absente donne pouvoir à M. BOULET Bernard ; Mme KIENZEL Delphine absente.

Mme SINOQUET Valérie est désignée secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION – FESTI-CROUY

VU la demande de subvention de M. DENAUX Guillaume, Trésorier de FESTI-CROUY

M. le Maire informe le Conseil Municipal que lors de l'Assemblée Générale du 03 février 2022, la présidente Mme COLSON et la secrétaire Mme MEULIN ont respectivement annoncées leurs démissions.

La mairie n'ayant reçu aucun compte-rendu ou confirmation de dissolution de cette association, M. le Maire propose de ne pas attribuer de subvention à FESTI-CROUY.

Mme LEROY-LONGUET s'abstient sur les demandes de subventions à caractères festives.

Après délibération, à
8 voix POUR et 2 voix ABSTENTION

Le Conseil Municipal décide de ne pas accorder de subvention à FESTI-CROUY.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET**

